

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST CORNOUAILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL



Séance du 18 mars 2025



Date de la convocation : 17 février 2025

Membres en exercice : 21, Membres présents : 12, Voix délibératives : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, à 14h30, les membres du comité syndical du syndicat mixte du SAGE Ouest Cornouaille (OUESCO), désignés par les comités syndicaux ou les conseils communautaires des établissements membres, se sont réunis au siège du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille à Tréguennec suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Éric Jousseaume, Président.

Étaient présents : Jousseaume Éric, Buannic Jean-Louis, Loussouarn Christian, Bourhis Danièle, Canévet Yves (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD), Burel Michel, Stephan Philippe, Yannic Jean-Bernard (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN), Cozien Jean-Paul (QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE), Kérisit Yves (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU GOYEN), Bonizec Emile, Laurin Evelyne (SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU NORD CAP SIZUN) formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés : Caradec Jean-Louis (pouvoir à Michel Burel), Cariou Jacques (pouvoir à Philippe Stephan), Lauriou Benoit (pouvoir à Yves Kérisit), Sargent Gilles (pouvoir à Éric Jousseaume)

Absents excusés : Bren Jean-Marc, Cleach Cyrille, Gagné Jean-Michel, Stephan Denus, Gerbe Alain, Le Goff Michèle, Le Coz Hervé, Burel Bruno, Kervarec Ronan, Savina Henri, Corroller Christian, Bouer Yves-Marie

Personne invitée : Picheral Thomas (Directeur de OUESCO).

BUDGET PRIMITIF 2025 ET CONTRIBUTION DES MEMBRES

En application des statuts adoptés par arrêté préfectoral le 16 février 2022, Monsieur Éric JOUSSEAUME, Président, indique que la contribution des membres aux dépenses du syndicat, déduction faite des aides et subventions extérieures, est calculée sur la base de la population et de la surface du membre dans le périmètre du syndicat, selon la clé de répartition 50% / 50%.

Compte tenu des prévisions budgétaires pour l'année 2025 et du trop-perçu sur les contributions 2024, Monsieur le Président propose de fixer la participation des EPCI adhérentes à 250 987 € et de solliciter les EPCI sur cette base.

La répartition de la participation des membres, pour l'année 2025, est la suivante :

EPCI	Contributions GEMA(1,2,8)			Contributions Missions Complémentaires (4,6,11,12)			Contributions 2025
	% / pop INSEE	% / surface dans SAGE	Contributions	% / pop INSEE	% / surface dans SAGE	Contributions	
SIE du Goyen	0	0	0,00 €	17%	15%	25 391,35 €	25 391 €
SM des eaux du Nord Cap Sizun	0	0	0,00 €	2%	8%	8 391,16 €	8 391 €
CC Cap Sizun - Pointe du Raz	21%	28%	21 901,76 €	0	0	0,00 €	21 902 €
CCHPB	24%	37%	27 441,41 €	25%	40%	52 224,52 €	79 666 €
CCPBS	51%	29%	35 683,02 €	53%	31%	67 228,75 €	102 912 €
Douarnenez communauté	2%	4%	2 825,50 €	2%	5%	5 397,01 €	8 223 €
QBO	2%	2%	1 552,31 €	2%	2%	2 949,20 €	4 502 €
TOTAL			89 404,00 €			161 581,99 €	250 987 €

Vu les statuts du syndicat,

Vu les populations et les surfaces des membres du syndicat,

Vu la proposition de budget primitif pour l'exercice 2025 s'équilibrant à 755 289.60 € en section de fonctionnement et à 54 363.80 € en section d'investissement,

Considérant les trop-perçus sur les contributions 2024,

Après en avoir délibéré, **le comité syndical** :

- **Adopte le budget primitif 2025,**
- **Approuve le montant de la contribution 2025,**
- **Adopte la répartition de la participation des membres pour l'année 2025.**

Pour : 15
 Abstention : 0
 Contre : 0

Pour extrait conforme

Éric JOUSSEAUME

Président,
 Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille

